

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 09 mars 2026

2026-08 - Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Mme Denise RENAUD

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Eric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD,

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS,

M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Judicaël LAMY

M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

Votants : 16

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (11) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Thomas GISBERT, M. Rémi PASCAREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Frédéric PORTRAIT, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,
Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets, Accompagnement,
Madame Mathilde MANDIN, Chargée de support logiciels métiers.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2026-08 - Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principa

Monsieur le Président présente les éléments du budget 2026, et précise que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 Développée depuis le 1^{er} janvier 2024 ce qui implique pour le Budget Primitif 2026 :
 - En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
 - L'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service (date de facture ou date de mise en service si postérieure à la date de facturation), c'est-à-dire au prorata temporis. Le prorata temporis s'applique de manière prospective, à savoir uniquement sur les nouvelles acquisitions après adoption du référentiel M57 ;
- Le vote s'effectue par nature et au niveau Chapitre pour les 2 sections.

Contexte :

Contexte national

La France aborde l'exercice budgétaire 2026 dans un contexte économique et financier marqué par des efforts significatifs de redressement des comptes publics. Le Gouvernement a présenté le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 avec pour objectifs de réduire le déficit public à 4,7 % du PIB et de progressivement stabiliser la dette nationale, dans un environnement macroéconomique caractérisé par une croissance modérée et une inflation maîtrisée. Dans ce cadre, les collectivités territoriales et leurs groupements sont appelés à participer à l'effort national de maîtrise de la dépense publique. La contribution des collectivités aux objectifs de redressement se traduit par un encadrement plus strict des dépenses de fonctionnement et une participation accrue à la dynamique budgétaire nationale, tout en devant maintenir leurs missions de service public. Ce contexte national de rigueur budgétaire est accentué par une période d'incertitude politique et budgétaire, avec des débats parlementaires et un calendrier législatif contraint autour de l'adoption du PLF 2026

À l'échelle nationale, la transformation numérique reste une priorité stratégique pour l'action publique :

La feuille de route numérique française s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie européenne du Digital Decade et concentre ses actions sur le développement des compétences numériques, la réduction de la fracture digitale, et l'accompagnement des citoyens comme des entreprises dans l'usage des technologies.

Des programmes nationaux, pilotés notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), visent à renforcer l'inclusion numérique (formation, accès aux services et accompagnement des publics éloignés du numérique). Toutefois, les crédits alloués aux dispositifs d'inclusion numérique dans le PLF 2026 sont en baisse, ce qui peut impacter les moyens d'action des collectivités locales et intercommunales dans ce domaine.

Dans ce contexte national, les collectivités doivent concilier maîtrise des dépenses et maintien d'actions structurantes, notamment en matière numérique, alors que certaines dotations ou dispositifs de financement national évoluent ou se contractent. Ceci place les collectivités — et par extension les syndicats mixtes numériques — au cœur de l'organisation des politiques publiques numériques, en les incitant à mobiliser de nouveaux partenariats, optimiser l'efficience de leurs investissements et diversifier leurs sources de financement.

Néanmoins, malgré ces contraintes, la transformation numérique des territoires reste une priorité stratégique, encouragée par des cadres européens et nationaux, et offre des opportunités de coopération intercommunale, de projets innovants et d'appropriation des technologies par les acteurs locaux.

Contexte syndical

L'année 2026 sera marquée par la tenue des élections municipales et communautaires, lesquelles entraîneront un renouvellement des exécutifs locaux et des instances de gouvernance des établissements publics locaux. Ce contexte électoral constitue un facteur structurant pour le syndicat mixte, dans la mesure où les délégués appelés à siéger au sein des collèges de notre organe délibérant sont désignés parmi les élus nouvellement installés. Les changements de majorités politiques ou d'orientations stratégiques au sein des collectivités membres peuvent ainsi influencer sur la poursuite, l'évolution ou la remise en question des adhésions aux syndicats.

Cette période est propice à des réévaluations des modalités de coopération intercommunale, notamment au regard des contraintes budgétaires, des priorités politiques locales et des attentes des territoires. Pour un syndicat mixte numérique, ces élections représentent à la fois un enjeu de stabilité institutionnelle et une opportunité de renforcer son rôle d'outil mutualisé au service des collectivités. Elle offre également l'opportunité de repositionner le syndicat comme un acteur stratégique de l'accompagnement des politiques publiques numériques locales, à l'heure où la transformation digitale, la cybersécurité et l'inclusion numérique constituent des leviers majeurs de modernisation de l'action publique. Dans ce contexte, l'anticipation, l'enrichissement et la lisibilité des offres de services apparaissent déterminantes pour consolider et développer les partenariats dans la durée.

Le budget primitif 2026 toutes sections confondues s'élève à **3 936 383,58 €** contre 3 488 726.89 € en 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 699 020,39 € contre 3 213 252,04 € en 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 638 617,04 €	1 857 557,22 €	013 - Atténuation de charges	37 400 €	32 300 €
012- Charges de personnel	1 400 000 €	1 644 463,17 €	70 - Produits des services et vente diverses	600 000 €	620 000 €
65 - Autres charges courantes	51 635 €	95 500 €	74 - Dotations, subventions, participations	1 310 000 €	1 453 550 €
			75 - Autres produits de gestion courante	323 000 €	274 500 €
Total des dépenses de gestion courante	3 090 252,04 €	3 597 520,39 €	Total des recettes de gestion courante	2 270 400 €	2 380 350 €
66- Charges financières	- €	- €	76- Produits financiers	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	31 500 €	77 - Produits exceptionnels	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 093 252,04 €	3 629 020,39 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 270 400 €	2 380 350 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	120 000 €	70 000 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 680 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	120 000 €	70 000 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 680 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	938 172,04 €	1 318 670,39 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 213 252,04 €	3 699 020,39 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 213 252,04 €	3 699 020,39 €

Dépenses : 011 – Charges à caractère général (1 857 557,22 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 638 617,04 €	1 857 557,22 €

Ces frais traduisent les frais généraux (maintenance, contrats de prestations de service, téléphone, déplacements, cotisations pour l'assurance des risques statutaires, entretien, carburant des véhicules...).

Pour 2026, les dépenses à caractère général traduisent une augmentation par rapport au BP 2025 (+ 117 K€) (hors ligne Frais R&D).

Cette évolution s'explique principalement par des besoins ponctuels d'accompagnement externe, liés à des enjeux réglementaires, organisationnels et techniques, ainsi qu'à la sécurisation de projets structurants pour le syndicat.

- Frais R&D : +101 K€ par rapport à 2025. Ces crédits constituent une enveloppe de précaution permettant d'absorber des ajustements techniques et fonctionnels non totalement identifiable à la date du vote du budget, dans un contexte où aucune décision modificative ne pourra être adoptée avant l'automne 2026. Ces crédits ne préjugent pas de dépenses systématiques et feront l'objet d'un pilotage strict en exécution.
- Le recours à des contrats de prestations de services (+ 78 K€) s'explique par la mobilisation de renfort d'agent répondant à des besoins identifiés comme spécifiques et évolutifs.
 - d'une part, la mobilisation de contrats de mission temporaires, dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données, permettant d'accompagner la montée en charge progressive de l'offre cyber du syndicat et d'en sécuriser le déploiement auprès des collectivités adhérentes.
 - Cette approche graduée vise à adapter le niveau de ressources mobilisées au degré de maturité de l'offre, tout en garantissant la qualité du service rendu et la maîtrise des engagements du syndicat.
 - ainsi qu'un renfort ponctuel et limité dans le temps, destiné à garantir la continuité du service et le respect des engagements du syndicat durant la période électorale liée au renouvellement du comité syndical.
- Par ailleurs, le budget intègre le recours à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) (+53,9 K€) strictement ciblées, destinées à accompagner le syndicat sur des opérations présentant un niveau de technicité, de risque ou d'enjeu juridique particulier. Ces missions portent notamment sur :
 - AMO assurances : cette prestation est strictement liée au renouvellement d'un marché stratégique et vise à sécuriser juridiquement et financièrement la couverture des risques du syndicat.
 - une assistance juridique ponctuelle destinée à la mise à jour et à la sécurisation des conventions liant le syndicat à ses adhérents, dans un contexte de croissance du nombre de collectivités et de diversification des services proposés.
 - Cette démarche vise à renforcer la sécurité juridique des relations contractuelles et à prévenir les risques juridiques et contentieux.
 - un marché d'AMO en assistance technique destiné à accompagner la conduite de projets informatiques présentant un niveau de technicité et d'enjeu élevé.
 - Cette prestation vise à sécuriser l'avancement des projets structurants, à garantir la qualité des livrables et le respect des délais, dans une logique de complémentarité avec les compétences internes, pour des besoins identifiés comme spécifiques et temporaires.

Maintenance (+36 K€) : malgré la fin de certains contrats de maintenance, notamment celle de la GED à compter d'août 2025, les dépenses de maintenance présentent une évolution à la hausse en 2026.

Cette évolution est directement liée aux projets déployés au cours de l'année 2025, qui ont permis d'étoffer l'offre de services proposée aux collectivités adhérentes, en mettant à leur disposition des outils numériques facilitant leur quotidien et leurs pratiques professionnelles.

La montée en charge de ces nouveaux services en 2026 génère des coûts de maintenance récurrents, correspondant notamment au déploiement :

- d'OnlyOffice, pour le travail collaboratif au sein de la GED ;
- du pack RH ;
- de la publication des actes ;
- du chatbot Wikit ;
- de la nouvelle version de la signature à la volée.

Ces dépenses viennent partiellement compenser les économies réalisées sur des contrats de maintenance arrivés à échéance, traduisant une évolution maîtrisée des charges au regard des services rendus.

Dépenses : 012 – Charges de personnel (1 644 463,17 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte administratif 2024	Compte administratif 2025	BP 2026
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,22 €	1 249 608,23 €	1 644 463,17 €
ETP au 31 12 hors MAD	30.9	31.9	27.9	25	28

Après plusieurs années de recrutements destinés à accompagner la croissance du nombre d'adhérents et l'élargissement des missions du syndicat, l'année 2025 a été marquée par une phase d'ajustement transitoire des effectifs, conduite dans un objectif de maîtrise de la masse salariale et de recalage de l'organisation.

Au niveau de la direction générale, à la suite de la mutation du Directeur général des services au 1er juin 2025, le poste a été pourvu par la Directrice générale adjointe d'e-Collectivités. Le poste de Directeur général adjoint n'a pas été pourvu sur l'exercice 2025, dans une logique de rationalisation de l'encadrement.

Dans le cadre de la création du Centre de services numériques, plusieurs postes sont restés vacants sur l'exercice 2025, les missions correspondantes ayant été redéployées ou intégrées dans des périmètres élargis, permettant d'assurer la continuité de service sans remplacement immédiat.

Par ailleurs, la fin du contrat de projet relatif à la cybersécurité au 1er mai 2025 s'inscrit dans un repositionnement stratégique de l'offre, recentrée sur des missions de sensibilisation, de conseil et d'appui méthodologique auprès des collectivités, en lieu et place d'un positionnement de type RSSI opérationnel.

Perspectives 2026 : Une masse salariale en augmentation, ajustée aux besoins

La progression de la masse salariale prévue en 2026 s'inscrit dans un contexte de poursuite de la hausse du nombre d'adhérents et d'élargissement des missions, après une année de transition organisationnelle.

L'augmentation de la masse salariale entre 2025 et 2026 s'explique en premier lieu par un effet de structure. Contrairement à l'exercice 2025, marqué par la vacance prolongée de plusieurs postes sur une partie significative de l'année, les effectifs prévus en 2026 seront majoritairement pourvus dès le 1er janvier, traduisant une masse salariale annuelle plus représentative du fonctionnement réel du syndicat.

Par ailleurs, le plan de charge 2026 du pôle Confiance numérique, lié à l'arrivée de nouvelles collectivités engagées sur des prestations initiales et récurrentes ainsi qu'à la mise en œuvre du partenariat avec l'AMF 49, conduit à examiner le renforcement des moyens dédiés, notamment par la création d'un poste supplémentaire de DPO. Cette évolution vise à sécuriser la continuité et la qualité des missions assurées.

La fonction RH – instances – commande publique, aujourd'hui exercée sans redondance, constitue un point de vigilance organisationnelle. La création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) RH / instances, en catégorie C, pourra ainsi être étudiée, dans un objectif de sécurisation des procédures et de continuité administrative.

Le syndicat réfléchit également au recrutement d'un alternant à compter de la rentrée 2026–2027, positionné en appui sur des missions de structuration et de développement de l'activité, notamment en matière de relation avec les adhérents.

Enfin, au regard de l'évolution du nombre d'adhérents, l'opportunité du recrutement d'un troisième chargé de relation adhérents pourra être examinée. Cette évolution permettrait de consolider la relation de proximité avec les collectivités, de renforcer le suivi des partenariats et des relations avec les éditeurs et fournisseurs, et de dégager des marges de manœuvre pour des actions de communication et de valorisation de l'offre du syndicat.

Recettes 70 – Produits des services et ventes diverses (620 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
70 - Produits des services et vente diverses	600 000 €	620 000 €

Ces recettes correspondent principalement à des refacturations internes du budget annexe vers le budget principal, au titre des interventions de personnels et de fonctions mutualisées assurées par le syndicat.

Ils concernent notamment les interventions des DPO, du pôle support aux logiciels métiers, ainsi que des prestations liées à la gestion administrative et financière (émission des titres de recettes, mandatement des factures) et aux sites internet.

Le montant de ces refacturations est estimé à 610 K€ en 2025, avec une prévision de 620 K€ en 2026, traduisant une évolution cohérente avec le niveau d'activité constaté et les perspectives d'exercice.

Recettes : 74 - Dotations et participations (1 453 550 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
74 - Dotations, subventions, participations	1 310 000 €	1 453 550 €

Pour l'exercice 2026, les recettes inscrites au compte 74 traduisent une dynamique positive, liée à l'augmentation du nombre d'adhérents (+59 en 2025) et à la consolidation du périmètre du syndicat. Cette proposition n'intègre pas de nouvelles adhésions en cours d'exercice, cela permet de garantir la sincérité budgétaire dans une année 2026 particulière.

Compte tenu des excédents de fonctionnement générés, de la poursuite d'une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses, notamment de personnel, il sera proposé au prochain Comité syndical de maintenir les niveaux de contributions, sans évolution des barèmes existants.

À cet égard, l’adhésion du SDIS de la Vendée, intervenue fin 2025, génère un produit de cotisation estimé à 12 K€ en année pleine, contribuant au renforcement des ressources du syndicat sans impact sur les contributions des membres existants.

Recettes : 75 - Autres produits de gestion courante (274 500 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
75 - Autres produits de gestion courante	323 000 €	274 500 €

La diminution des recettes du compte 75 en 2026 (–48,5 K€) résulte d’un changement de ventilation budgétaire des produits liés à la mise à disposition de la solution Pléiade auprès de structures non adhérentes.

Ces recettes sont désormais imputées au budget annexe, afin de tenir compte de leur assujettissement à la TVA et d’assurer la conformité du syndicat au cadre fiscal applicable.

Cette évolution, strictement comptable et fiscale, est sans incidence sur le niveau d’activité du syndicat et n’affecte que la répartition des recettes entre le budget principal et le budget annexe.

SECTION D’INVESTISSEMENT : 237 363,19 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	268 794,85 €	218 259,67 €	13- Subvention d'investissement	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	19 103,52 €	16 - Emprunts et assimilés	- €	- €
Total des dépenses d'équipement	270 794,85 €	237 363,19 €	Total des recettes d'équipement	- €	- €
16 - Remboursement d'emprunts	- €	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
Total des dépenses financières	- €	- €	Total des recettes financières	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	270 794,85 €	237 363,19 €	Total des recettes réelles d'investissement	- €	- €
040-Opération d'ordre de transfert entre section	4 680 €	- €	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	120 000 €	70 000 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 680 €	- €	Total des recettes d'ordre d'investissement	120 000 €	70 000 €
001 - Résultat d'investissement reporté			001 - Résultat d'investissement reporté	155 474,85 €	167 363,19 €
Total des dépenses d'investissement	275 474,85 €	237 363,19 €	Total des recettes d'investissement	275 474,85 €	237 363,19 €
dont RAR	- €	- €			

Dépenses : 20 - Immobilisations incorporelles (218 259,67 €)

L’effort d’investissement prévu en 2026 sur les immobilisations incorporelles s’inscrit dans une logique de consolidation et d’amélioration des outils existants, en cohérence avec les orientations stratégiques du syndicat.

Il porte principalement sur l’évolution des fonctionnalités de la GED, notamment en matière de recherche documentaire, pour un montant estimé à 40 K€. Cet investissement structurant vise à accompagner le développement de nouveaux usages, à renforcer les fonctionnalités collaboratives et à améliorer la qualité des services numériques proposés aux adhérents.

Les autres dépenses d’investissement identifiées relèvent d’opérations ponctuelles et limitées, liées :

- à la finalisation de la migration de la solution i-Parapheur vers la version V5 (conception de l'outil de migration et prestations d'installation) ;
- ainsi qu'à des commandes de logiciels métiers engagées en 2025, dont la réalisation se poursuit en 2026.

Dépenses : 16- Emprunts : Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du syndicat sont historiquement limitées et ponctuelles, reposant principalement sur des dotations ou subventions spécifiques, sans recours à l'emprunt.

À compter de 2025, et en l'absence de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le syndicat ne bénéficie plus de recettes d'investissement propres récurrentes.

Dans ce contexte, le financement de la section d'investissement repose désormais sur l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, dont les équilibres demeurent à ce stade positifs.

Cette situation appelle toutefois une vigilance particulière dans la programmation des investissements, la capacité d'autofinancement étant susceptible d'être progressivement impactée par l'évolution des charges de fonctionnement, notamment celles liées aux dépenses de personnel, de maintenance, d'hébergement, ainsi que par le contexte inflationniste.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif 2026 au titre du budget principal tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 09/03/2025

Votants : 16

Voix totales : 16

Voix exprimées : 16

Non Votés : 0

1 – Pour : 16 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET